

## **Guide ressources santé/social des MNA dans le département du Rhône**

### **Table des matières**

1.	Evaluation minorité .....	2
2.	Affiliation des MNA à une protection maladie : PUMa ou AME .....	3
3.	Santé et soins de premier recours .....	5
3.1.	PASS & CASO (Médecins du Monde).....	5
3.2.	Consultations spécialisées .....	6
3.2.1.	Santé mentale .....	6
3.2.2.	Dentaire.....	7
3.2.3.	Ophtalmologie.....	7
3.2.4.	Addictions.....	7
3.3.	Prévention et Dépistage .....	8
3.3.1.	Le CDHS : santé prévention-centre de lutte anti tuberculeuse .....	8
3.3.2.	Infections sexuellement transmissibles.....	8
3.3.3.	Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) .....	8
3.4.	Urgences .....	9
4.	Outils pour faciliter la compréhension.....	10

## 1. Evaluation minorité

S'ils sont reconnus mineurs, les « mineurs isolés étranger » ou « mineurs non accompagnés » doivent être pris en charge par le Conseil départemental au titre de la Protection de l'Enfance.

### Etape 1 :

- Mise à l'abri immédiate avec une évaluation sociale de l'isolement du jeune et de sa minorité en lien avec la MEOMIE (durée : 5 jours) par Forum Réfugiés.

### Etape 2 :

- Si la minorité est reconnue => orientation vers la MEOMIE
- Si la minorité est contestée => remise à la rue et démarches expliquées sur le lien suivant : [Infomie](#)

Forum Réfugiés - Centre de mise à l'abri et d'évaluation de l'isolement et de la minorité	
Adresse : 20 Rue Neyret - 69001 LYON Tel. : 04 37 40 08 55 / Email :	25 places d'hébergement d'urgence. Durée 5 jours. <b>Accueil du public du lundi au vendredi de 9h - 12h et 13h-16h pour évaluation pluridisciplinaire.</b>
<b>MEOMIE – (Mission d'Evaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés Etrangers)</b> Orientation des personnes dites « Mineurs Non Accompagnés » vers des structures adaptées	
Adresse : 52 rue du professeur Florence – 69003 LYON Tel. : 04 37 56 14 81 / Email : <a href="mailto:meomie@grandlyon.com">meomie@grandlyon.com</a>	

En complément, lien vers [Organigramme MEOMIE](#)

---

Autres contacts utiles

**MEOMIE (Métropole de Lyon) : Delphine DI SILVESTRO** - chargée de mission MNA – 04.26.83.84.67 – [ddisilvestro@grandlyon.com](mailto:ddisilvestro@grandlyon.com)

**BEAS (Bureau d'évaluation et d'accompagnement social)** Département du Rhône – bureau Chaponost) : Perrine VACHON – Chef de bureau – 04.78.92.68.60 – 06.82.82.77.17 – [perrine.vachon@rhone.fr](mailto:perrine.vachon@rhone.fr)

## 2. Affiliation des MNA à une protection maladie : PUMa ou AME

**Constat :** des délais d'évaluation de minorité très long

- Si évaluation de la minorité et prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance
  - Ouverture de la **PUMa et CMUC** (durée d'un an)
- Dans l'attente de l'évaluation de la minorité
  - Ouverture de **l'Aide Médicale de l'État (AME)**
- Si la minorité est contestée, non pris en charge par les services de l'ASE
  - Ouverture de **l'Aide Médicale de l'État (AME)**

**Solution d'amélioration :**

En application de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant :

➢ **Prise en charge des frais de santé pendant la période d'évaluation = Droit à l'AME**

Durant la période d'évaluation de sa minorité et de son isolement familial, l'enfant bénéficie de l'AME sans application de la condition de 3 mois de présence ininterrompue sur le territoire français (contrairement à tout étranger majeur non titulaire d'un document de séjour).

Une domiciliation est indispensable.

**Recours aux Permanences d'Accès aux Soins (PASS)**

En attendant l'ouverture de ses droits à l'Assurance Maladie, la personne se déclarant « mineur non accompagné » s'il y a nécessité de soins immédiats, peut bénéficier de soins médicaux auprès d'une Permanence d'Accès aux Soins (PASS).

**Domiciliation :**

Les MNA non pris en charge par l'ASE étant dépourvus de domicile, doivent produire une attestation de domiciliation administrative (domiciliation à la Maison du Département du Rhône contacts [ici](#) ; ou auprès d'une des douze associations agréées par le Préfet<sup>1</sup> ou hébergement chez un citoyen).

➢ **Prise en charge des frais de santé des mineurs après évaluation = confiés à l'ASE ou à la PJJ = PUMa**

L'enfant reconnu « mineur non accompagné » et confié aux services de l'ASE ou de la PJJ bénéficie de la prise en charge de ses frais de santé par le Régime Général. Il est rattaché PUMa sur critère de résidence, sans condition de régularité du séjour, ni de stabilité de la résidence.

**Contact utile CPAM du Rhône :** Service Relations Partenaires – [partenariat@assurance-maladie.fr](mailto:partenariat@assurance-maladie.fr)

---

<sup>1</sup> Voir site Préfecture du Rhône – la domiciliation – [lien ici](#)

**Information sur l'Aide Médicale d'Etat et accès des droits en santé**

L'aide médicale de l'État (AME) ouvre droit à la prise en charge à 100 % des soins médicaux et hospitaliers (dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale) avec dispense d'avance de frais. Ses bénéficiaires ne sont pas soumis aux dispositifs du médecin traitant et du parcours de soins coordonnés.

-cliquez sur le lien internet Prestations AME, et site ameli.

**Pour ce qui est de l'AME, une prise en charge des frais :**

- de médecine générale et spéciale,
- de vaccinations obligatoires,
- d'analyse et d'examens de laboratoire,
- de soins et de prothèses dentaires,
- d'hospitalisation et de traitement dans des établissements de soins,
- de réadaptation fonctionnelle et de rééducation ou d'éducation professionnelle, d'intervention chirurgicale,
- d'IVG,...

**MAIS une prise en charge partielle des frais :**

- **des médicaments**

La prise en charge ne couvre pas l'ensemble des médicaments. l'AME ne prend pas en charge des **médicaments à Service Médicale Rendu (SMR) faible** (anciennement médicaments à vignette orange<sup>2</sup>)

- **Optique (la lunetterie)**

La prise en charge ne couvre pas l'ensemble du remboursement des frais d'optique. Cliquez sur le lien suivant : [www.visionsolidev.org](http://www.visionsolidev.org)

- **Transports sanitaires (ambulances). Prise en charge total si Affection Longue Durée.**

**ET aucune prise en charge des frais :**

- Des médicaments dont le service médical rendu a été classé comme faible
- De tous les actes médicaux liés médicale à la procréation
- Des frais relatifs aux cures thermales.

---

<sup>2</sup> Article R. 251-1, 4° du code de l'action sociale et des familles

### 3. Santé et soins de premier recours

**A tous les stades, si aucune couverture maladie n'a été ouverte, le jeune peut bénéficier de soins :**

- à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS),
- aux urgences (si problème relevant de l'urgence et/ou hors ouvertures d'horaires de la PASS et CASO)
- au Centre d'Accueil, de Soin et d'Orientation (CASO) de Médecins Du Monde.

Solutions d'amélioration de coordination : La mise en place systématique d'**une feuille de liaison (sans informations médicales, mais avec coordonnées d'un adulte référent ou de confiance notamment, avec l'accord du jeune)**, garantirait une meilleure coordination des soins et la mise en lien d'un réseau sur le territoire de la Métropole de Lyon. **Un accompagnement des jeunes pour les RDV par un tiers référent majeur reste l'idéal dans tous les cas.**

#### 3.1. Les PASS et le CASO (Médecins du Monde)

-La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) facilite l'accès immédiat aux soins des personnes en situation de précarité et les accompagne dans les démarches de reconnaissance de leurs droits. La PASS est une **consultation sociale** (accompagnement social vers l'accès aux droits CPAM et autres droits) couplée à une **consultation de médecine générale de premier recours**, destinée à toutes les personnes sans couverture sociale ou sans couverture complémentaire dont les personnes migrantes précaires.

le répertoire des PASS du Rhône avec contacts professionnels et infos pratiques (horaires, transports) ([cliquez ici](#)) avec quelques modalités particulières d'accueil. Attention toutes les PASS ne reçoivent pas le public mineur. Orienter si possible à la PASS pédiatrique : vous trouverez une fiche d'orientation [ici](#) et le plan d'accès [là](#)

#### - Centre d'Accueil, de Soin et d'Orientation (CASO) de MEDECINS DU MONDE

Adresse : 13, rue sainte Catherine – 13001 Tel.: 04.78.99.99 Accès : Métro A (Hôtel de Ville)	Les lundis de 9h à 11 h / les mardis et mercredis de 13h30 à 16h30, vendredis de 9h à 11h : -Consultations de médecine générale sans rdv -Consultation psychiatrique ; -Consultations sociales sans rdv -Permanences du CeGIDD (dépistage + rendu) les lundis de 9h à 11 h. <b><u>Modalité d'accueil du MNA : possibilité d'accueil du jeune seul</u></b>
---	---

### 3.2. Consultations spécialisées

#### 3.2.1. Santé mentale

Consultations PASS psychiatrique : voir chapitre 3.1

<b>CENTRE DE SANTE ESSOR – FORUM REFUGIES</b>  Adresse : 158 ter, rue du 4 Août 1789 - 69100 Villeurbanne Tél. : 04 78 03 07 59	<p>Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (<i>cliquez sur le lien suivant : Plaquette Centre de Santé ESSOR</i>)</p> <p><i>Un lieu d'accueil et de soin psychologique lié à une souffrance psychique liée à l'exil et des victimes de violence et de torture - séances de kinésithérapie et consultations médicales</i></p> <p>➤ <b><u>Modalité d'accueil du MNA : avec une personne adulte à la première consultation</u></b></p>
<b>CMP (Centre Médico Psychologiques Adultes ou Enfants) de secteur lorsque situation administrative stable (lieu de vie, droits santé ouverts).</b>	<p>Pour les consultations en CMP, selon les lieux de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Centre hospitalier le Vinatier <a href="#">ici</a></li> <li>-Centre hospitalier Saint Jean de Dieu <a href="#">ici</a></li> <li>-Centre hospitalier Saint Cyr au Mont d'Or <a href="#">ici</a></li> </ul>

**Ressources** pour les professionnels et bénévoles

<b>OSPERE-SAMDARRA du Centre Hospitalier Le Vinatier</b>  Tél. : 04.37.91.51.42 / email : <a href="mailto:permanence_samdarra@ch-le-vinatier.fr">permanence_samdarra@ch-le-vinatier.fr</a>	<p>Permanences téléphoniques « Santé Mentale – Migration » : les mardis (de 9h à 12h) et jeudis</p> <p><i>Formation animée par la psychologue - soutien et aide aux professionnels et aux bénévoles du secteur sanitaire et social de droits communs qui rencontrent des difficultés dans l'accompagnement en santé mentale (ou dans l'accès au soin) des migrants, proposé par un psychologue</i></p>
--	--

### 3.2.2. Dentaire

<b>PASS DENTAIRE - Hôpital Édouard Herriot</b> Pavillon A - 5, place d'Arsonval - 69003 Lyon Accès : Métro D (Grange Blanche) Tel. : 04.72.11.02.15	Les mardis et jeudis de 8h45 à 11h et de 12h45 à 15h30. Uniquement sur rdv. Prise de rdv via la PASS ou les urgences dentaires
<b>Urgences Dentaires - Hôpital Edouard Herriot</b> Pavillon A - 5, place d'Arsonval - 69003 Lyon Accès : Métro D (Grange Blanche) Tel. : 04.72.11.03.61/65	Du lundi au vendredi : 8h45 à 11h et de 12h45 à 15h45/ le samedi : 8h45 à 11h. Accès sous condition d'une orientation sociale de la PASS.
<b>France Humanitaire - Cabinet dentaire</b> Adresse : 15, rue Cavenne - 69007 LYON Accès : Métro D (Guillotière) Tél. : 04.72.73.09.25/ <a href="mailto:contact@francehumanitaire.com">contact@francehumanitaire.com</a>	Consultations gratuites sans rendez-vous Le lundi et le jeudi de 14h à 17h. A partir de 6 ans. Se présenter 1 h en avance.

### 3.2.3. Ophtalmologie

<b>France Humanitaire - Cabinet ophtalmologique</b> Adresse : 15, rue Cavenne - 69007 LYON Accès : Métro D (Guillotière) Tél. : 04.72.73.09.25 / <a href="mailto:contact@francehumanitaire.com">contact@francehumanitaire.com</a>	Consultations gratuites sans rdv le mercredi de 14 h à 17h. A partir de 6 ans. Se présenter 1 h en avance.
<b>Institut Supérieur D'Optique - Magasin pédagogique de lunetterie</b> Adresse : 9 avenue Leclerc- 69007 Lyon Tél. : 04.37.28.69.69	Les mardis et mercredis de 10h-12h et de 13h-14h (fermé durant les vacances scolaires et périodes d'examen universitaire en mai) Accès à de l'optique gratuit avec une ordonnance d'un ophtalmologue (par ex. de France Humanitaire) et une attestation d'orientation sociale.

### 3.2.4. Addictions : consultations jeunes consommateurs

**6 lieux d'information et de consultations pour les jeunes consommateurs et leur entourage (12-25 ans)** sur la métropole lyonnaise, adresse en lien en [ici](#)

### 3.3.Prévention et Dépistage

#### 3.3.1. Le CDHS : santé prévention-centre de lutte anti tuberculeuse

Les missions :

- lutte contre la tuberculose et la prévention des maladies respiratoires
- aide à l'arrêt du tabac
- vaccinations pour les enfants de plus de 6 ans, les adolescents et les adultes
- mise en œuvre d'actions d'éducation et de promotion de la santé

Il existe 6 Centres de Santé et de Prévention répartis sur l'ensemble du département du Rhône : Lyon, Givors, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne.

Chaque Centre de Santé est animé par une infirmière, une assistante sociale, une secrétaire médico-sociale et des médecins (généralistes, pneumologues, tabacologues) qui assurent des consultations médicales gratuites.

Orientation avec ou sans RDV, il est préférable de téléphoner pour tout information pour un meilleur aiguillage.

- **Modalité d'accueil du MNA** : il convient à minima d'adresser une lettre de liaison d'un tiers adulte.

Plaquette à télécharger [ici](#) -consultation du site internet du CDHS LYON

#### 3.3.2. Infections sexuellement transmissibles

CeGIDD : permanence à MdM Dépistage VIH, Hépatites, Syphilis, Chlamydiae	Le lundi de 9h à 11h. <b>Sans rdv.</b>
CeGIDD Edouard Herriot Place d'Arsonval, pavillon K Accès : Métro D et T2 (Grange Blanche) Tél. : 04 72 11 62 06 <b><u>Modalités d'accueil du MNA : présence d'un adulte demandé pour dépistage et résultats</u></b>	Lundi / Mercredi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 16h Mardi de 8h30 à 12h. Fermé Week-end et jours fériés <b>Sans rdv</b>
CeGIDD Croix Rousse Adresse : 103 Grande rue de la Croix Rousse - 69317 Lyon cedex 04 Accès : Métro C (Hénon ou Cuire) Bat D, 1 <sup>er</sup> étage Tél. : 04 26 73 25 84 ou 04 26 10 94 73	Lundi de 9 h à 19 h30 Mardi de 10h30 à 18h Mercredi de 9h30 à 17h Jeudi 12h-19h30 Vendredi de 9h à 14h et de 16h30 à 19h30 Fermé Week-end et jours fériés <b>Sans rdv</b>

#### 3.3.3. Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)

Le guide des CPEF du Grand Lyon (associatif, hospitalier et métropole) : missions et annuaire avec infos pratiques (pdf) en lien [ici](#)

### 3.4. Urgences : accueil du public mineur

**En cas d'urgences et/ou en dehors des horaires d'ouvertures des PASS et du CASO -> Orientation du jeune vers tous les hôpitaux en privilégiant les urgences de l'hôpital Femme Mère Enfant sauf celui de la Croix Rousse fermés les soirs et les week-ends.**

<b>Hôpital Femme Mère Enfant</b> Adresse : 59 Boulevard Pinel -69 677 Bron Cedex Accès : Tramay T2 et T5 (Vinatier)	Urgences <b>pédiatriques</b> : 15 (ou 112 ou 114) Urgences <b>gynécologiques et obstétriques</b> (24h/24) : 04 27 85 55 31
<b>Hôpital Edouard Herriot</b> Adresse : 5 Place d'Arsonval - 69003 Lyon Accès : Métro D - Grange Blanche	<b>Permanence psychiatrique</b> 24h/24h (Pav N) 04 72 11 69 53 Urgences <b>dentaires</b> (Pavillon A) : 04 72 11 03 61 Urgences <b>ophtalmologiques</b> 24h/24 (Pavillon C) : 04 72 11 62 33 Urgences <b>brûlures</b> 24h/24 (Pavillon I) : 04 72 11 75 95/98
<b>Centre Hospitalier Lyon-Sud</b> Adresse : 165 chemin du Grand Revoyet - 69495 Pierre Bénite Accès : Métro B (Gare d'Oullins) / bus : C7-C10-17-78-88	Urgences <b>gynécologiques et obstétriques</b> : 04 26 73 96 39 (du lundi au vendredi avant 17h) Urgences <b>obstétriques</b> : 04 78 86 56 36 (après 17h et week-end, salle d'accouchement) Urgences <b>gynécologiques</b> : 04 78 86 16 36 (après 17h)
<b>Hôpital de la Croix-Rousse</b> Adresse : 103 Grande rue de la Croix Rousse - 69317 Lyon cedex 04 Accès : Métro C (Hénon ou Cuire)	Urgences : 15 (ou 112 ou 114) ( <i>service ouvert de 8h à 19h –plus d'accueil à partir de 15h30- Fermées les nuits et les week-ends</i> ) Urgences <b>gynécologiques et obstétriques</b> : 04 72 07 24 24 ( <i>du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30</i> ) Urgences <b>obstétriques</b> : 04 72 07 16 51 ( <i>accouchement après 17h30 la nuit ou le week-end</i> ) Urgences <b>gynécologiques</b> : 04 72 07 16 57 (après 17h30 la nuit ou le week-end) Urgences <b>ophtalmologiques</b> : 04 26 10 91 28 / 04 26 73 28 83 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)
<b>UPRM (Unité Psychiatrique Rhône Métropole) Le Vinatier</b> Adresse : 95 boulevard Pinel 69500 Bron Accès : T2 et T5 Vinatier Tél : 04 37 91 54 54	Unité spécialisée dans l'accueil des urgences psychiatriques départementales de l'adulte et de l'adolescent ( <b>à partir de 13 ans</b> ). Service d'accueil 24h/24h.

#### 4. Outils pour faciliter la compréhension

Applications, outils Internet ou simples livrets peuvent aussi permettre d'améliorer l'accès aux soins des publics.

Concernant le **public allophone**, différentes études effectuées notamment par le centre de recherche Samdarra mettent en avant **le travail de l'interprétariat professionnel et son importance dans l'accompagnement**.

L'ARS finance sous conditions l'interprétariat professionnel pour les acteurs de santé libéraux ou en institution.

Toutefois des outils peuvent être utiles à titre ponctuel pour les tiers accompagnateurs, parmi lesquels :

– La **santé BD** propose des fiches pédagogiques composées d'images. <http://santebd.org/application-mobile>

Exemple ci-dessous, cliquez sur les liens suivants :

J'ai rdv chez le médecin.

J'ai rdv chez le dentiste pour une carie.

– L'outil « **Dialoguer en image** » de l'association **ADAPT** permet de communiquer autour du quotidien avec des pictogrammes :

[http://www.ladapt.net/sites/default/files/atoms/document/dialoguer\\_avec\\_des\\_images.pdf](http://www.ladapt.net/sites/default/files/atoms/document/dialoguer_avec_des_images.pdf)

(cliquez sur le lien suivant : ladapt.dialoguer\_avec\_des\_images.pdf)

– Le POPS 38 a réalisé un livret « Allô docteur » en lien ici. Les différents symptômes ressentis sont illustrés pour faciliter le dialogue patient allophone/professionnel de santé.

– Santé publique France (INPES) met à disposition des livrets de santé bilingues disponibles en 22 langues. Toutefois ces livrets ne sont ni mis à jour ni réédités. Certains passages (par ex. concernant l'accès aux droits) sont obsolètes. **Sont disponibles à l'ADES (292 rue de Vendôme Lyon)**

(cliquez sur le lien suivant Livret Bilingue ( français/langue étrangère))

– L'AP-HP a mis en place une application MediPicto AP-HP pour améliorer le dialogue entre les équipes soignantes et les patients, notamment lors d'examens cliniques à l'hôpital :

(cliquez sur le lien ici)

En complément, les outils de la malette du Programme National de Médiation Sanitaire en 2011 :

(cliquez sur le lien ici)